

## Contrôle de la circulation en zone de travaux

### Dispositifs de signalisation

#### Panneaux de scène d'urgence

Page 1 de 3

#### Objectif

Dans certaines conditions, il peut être nécessaire ou souhaitable d'avertir les automobilistes d'une situation d'urgence sur la route où les services d'urgence (pompiers, ambulanciers, premiers intervenants, conducteurs de dépanneuses) interviennent sur les lieux d'une collision ou d'un incident d'urgence.

#### Politique

Des panneaux roses « SCÈNE D'URGENCE » (« EMERGENCY SCENE AHEAD ») (MW-155, MW-155 F, MW-155 B) peuvent être installés avant une scène d'urgence afin d'avertir les automobilistes qu'ils doivent approcher avec prudence.

Ces panneaux DOIVENT UNIQUEMENT être déployés dans des situations d'urgence, pour une courte durée, jusqu'à ce que la chaussée soit dégagée à la suite de l'incident ou jusqu'à ce qu'un plan de gestion de la circulation préapprouvé puisse être mis en place pour les remplacer.

L'installation des panneaux incombera normalement au prestataire des services d'urgence qui intervient sur les lieux.

#### Norme

Les panneaux doivent normalement être placés 150 m avant la scène d'urgence. Sur une route à quatre voies à chaussées séparées où la largeur de la bande médiane le permet, un panneau devrait également être installé à gauche pour les véhicules circulant sur la voie de dépassement.

Si nécessaire, en raison de restrictions de visibilité extrêmes, de la géométrie de l'approche ou d'un embouteillage, un panneau d'avertissement pouvant être placé jusqu'à 1 km en amont peut être installé et doit indiquer une distance appropriée (xx m).

Les panneaux doivent être installés sur des supports portables approuvés (voir la politique 915-D-3), placés à proximité du bord droit de la route et à une hauteur minimale de 0,60 m au-dessus de la surface de la route.

Les panneaux doivent être retirés dès que les véhicules d'urgence et l'incident ont été dégagés de la chaussée.

RECOMMANDÉ : « ORIGINAL SIGNÉ PAR »

Directeur général

APPROUVÉ : « ORIGINAL SIGNÉ PAR »

Contrôle de la circulation routière  
Génie routier

Les zones routières bilingues identifiées dans la politique 915-A-3 du présent manuel doivent offrir une signalisation dans les deux langues officielles à l'aide soit d'un panneau bilingue (MW-155 B), soit de panneaux séparés en anglais (MW-155) et en français (MW-155 F), le panneau en français étant installé en aval du panneau en anglais, à environ 30 m.



MW-155



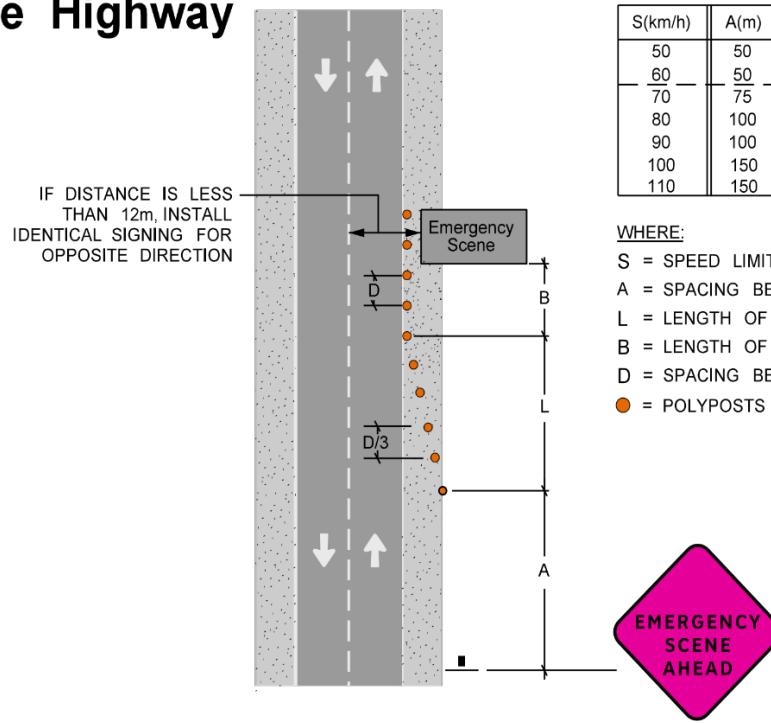
MW-155 F



MW-155 B

900 X 900  
Black on Fluorescent Pink

## 2-Lane Highway



S(km/h)	A(m)	L(m)	B(m)	D(m)
50	50	60	35	15
60	50	90	45	15
70	75	120	50	15
80	100	175	55	15
90	100	200	65	20
100	150	250	70	20
110	150	250	75	20

SECONDARY ADVANCE 'EMERGENCY SCENE AHEAD' SIGNS MAY BE REQUIRED WHERE TRAFFIC QUEUES BEYOND THE INITIAL SIGN LOCATION OR WHERE SIGHTLINE CONDITIONS ARE LIMITED. CONTACT THE TRAFFIC ENGINEERING BRANCH FOR ADDITIONAL INFORMATION.

## 4-Lane Highway

